



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre

Paris le 3 février 2021

Messieurs les Présidents, Messieurs les Secrétaires généraux,

Le président de la République et le Premier ministre ont fait le choix, vendredi dernier, de ne pas instaurer, à ce stade, un nouveau confinement. En effet, une telle décision a des conséquences économiques, sociales et humaines lourdes. Les données sanitaires dont nous disposons nous permettent encore d'espérer l'éviter, mais la situation demeure fragile, le niveau de circulation du virus étant très élevé.

Nous avons donc décidé de renforcer les mesures sanitaires, au premier rang desquelles l'effectivité du recours au télétravail.

Depuis la fin du mois d'octobre, les règles fixées en matière de télétravail dans le protocole national applicable en entreprise prévoient que le télétravail doit être la règle pour toutes les activités qui le permettent.

Les dernières remontées sur la pratique du télétravail montrent une érosion du taux de recours au télétravail. Notamment, parmi les actifs pouvant facilement télétravailler, 64% ont télétravaillé au moins partiellement (contre 70% début novembre) et 30% ont télétravaillé à temps complet (contre 45% début novembre). En outre, certains secteurs ont connu depuis le mois de novembre une baisse particulièrement significative du taux de recours. J'aurai un échange avec les branches professionnelles concernées dans les tous prochains jours.

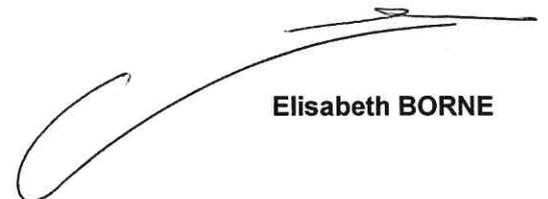
Lors de notre réunion du 1^{er} février dernier, nous avons tous partagé la nécessité de relayer, auprès de l'ensemble des entreprises, la nécessité de renforcer l'effectivité des règles sur le télétravail fixées dans le protocole national applicable en entreprise afin de contribuer à éviter un nouveau confinement.

Je compte sur vous pour veiller à ce que les instances de dialogue social se réunissent sans délai au sein des entreprises pour définir les modalités selon lesquelles la mise en œuvre du télétravail doit être renforcée. Le dialogue social de proximité est comme toujours le mieux à même de définir le meilleur équilibre entre les exigences de la lutte contre la pandémie et les contraintes humaines et économiques. Les commissions paritaires régionales interprofessionnelles devront également être impliquées dans cette démarche.

Je sais pouvoir compter sur votre mobilisation dans cette période exceptionnelle, où chacun de nos efforts compte pour permettre de faire reculer l'épidémie et éviter un nouveau confinement.

En vous remerciant par avance pour votre mobilisation,

Très sincèrement



Elisabeth BORNE

Liste de diffusion :

- Monsieur Geoffroy Roux de Bézieux, Président du MEDEF
- Monsieur François Asselin, Président de la CPME
- Monsieur Dominique Metayer, Président de l'U2P
- Monsieur Laurent Berger, Secrétaire général de la CFDT
- Monsieur Philippe Martinez, Secrétaire général de la CGT
- Monsieur Yves Veyrier, Secrétaire général de FO
- Monsieur François Hommeril, Président de la CFE-CGC
- Monsieur Cyril Chabanier, Président de la CFTC